

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-quatre, le 9 avril 2025, à 18 heures 30

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Y FEYDY.

Etaient présents : Y FEYDY - J PELFORT – E CHUZEL – J HORTAIL – P ROUQUETTE
- M MIGNET – C NOLY - R BOYER – G BUTTY

Etaient absent excusés : P BERARD – F SAVOYE – C BERGES

G PEYROL donnant procuration à P ROUQUETTE

J BENSALD donnant procuration à M MIGNET

Date de convocation : 3 Avril 2025

Secrétaire de séance : M MIGNET

ORDRE DU JOUR

- 1 - **Délibération d'approbation du compte financier unique 2024 du budget communal**
- 2 - **Délibération d'approbation du compte financier unique 2024 du budget eau assainissement**
- 3 - **Délibération d'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 du budget communal**
- 4 - **Délibération d'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 du budget eau assainissement**
- 5 - **Délibération pour fixation des taux communaux pour 2025**
- 6 - **Délibération d'approbation du Budget primitif 2025 – Budget communal**
- 7 - **Délibération d'approbation du Budget primitif 2025 – Budget Eau Assainissement**
- 8 - **Délibération de vote des subventions aux associations**

Le quorum étant atteint le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Pas d'observation sur le précédent Conseil Municipal.

DELIBERATION N°1-2025

Approbation du compte financier unique 2024

Budget communal

Sous la présidence de M. Pascal ROUQUETTE, le Conseil Municipal examine le compte financier unique 2024 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement :

Dépenses : 1 038 972.48 €

Recettes : 1 231 460.17 €

Résultat 2024 : 192 487.69 €

Excédent 2023 : 100 000 €

Résultat de clôture 2024 : 292 487.69 €

Investissement :

Dépenses : 566 900.09 €

Recettes : 775 210.90 €

Résultat 2024 : 208 310.81 €

Déficit 2023 : - 220 166.97 €

Résultat de clôture 2024 : - 11 856.16 €

Solde des restes à réaliser : - 119 040 €

Besoin de financement : - 130 896.16 €

Hors la présence de M. Yves FEYDY, Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte financier unique du budget communal 2024.

Adoptée à l'unanimité

<p style="text-align: center;">DELIBERATION N°2-2025 Approbation du compte financier unique 2024 Budget Eau Assainissement</p>

Sous la présidence de M. Pascal ROUQUETTE, le Conseil Municipal examine le compte financier unique 2024 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement :

Dépenses : 184 175.72 €

Recettes : 214 418.60 €

Résultat 2024 : 30 242.88 €

Excédent 2023 : 84 969.45 €

Résultat de clôture 2024 : 115 212.33 €

Investissement :

Dépenses : 99 992.32 €

Recettes : 93 799.24 €

Résultat 2024 : - 6 193.08

Excédent 2023 : 164 783.81 €

Résultat de clôture 2024 : 158 590.73 €

Solde des restes à réaliser : - 43 563 €

Hors la présence de M. Yves FEYDY, Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte financier unique du budget eau assainissement 2024.

<p>DELIBERATION N°3-2025</p> <p>Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024</p> <p>Budget communal</p>
--

Résultat de fonctionnement

<u>A Résultat de l'exercice</u>		192 487.69 €
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		
<u>B Résultats antérieurs reportés</u>		100 000 €
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		
C Résultat à affecter		
= A+B (hors restes à réaliser)		292 487.69 €
(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)		
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>		-11 856.16 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>		-119 040.00 €
Besoin de financement F	=D+E	-130 896.16 €
AFFECTATION = C	=G+H	292 487.69 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement		230 896.16 €
G = au minimum, couverture du besoin de financement F		
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)		61 591.53 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)		0.00 €

Adoptée à l'unanimité

<p>DELIBERATION N°4-2025</p> <p>Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024</p> <p>Budget eau-assainissement</p>
--

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE

<u>a. Résultat de l'exercice</u>		30 242.88 €
<u>dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :</u>		0.00 €
<u>c. Résultats antérieurs de l'exercice</u>		84 969.45 €
D 002 du compte administratif (si déficit)		
R 002 du compte administratif (si excédent)		
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1)		115 212.33 €
(si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)		
Solde d'exécution de la section d'investissement		
<u>e. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u>		158 590.73 €
<u>f. Solde des restes à réaliser d'investissement</u>		- 43 563.00 €
Besoin de financement = e. + f.		0.00 €
AFFECTATION (2) = d.		115 212.33 €
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des		0.00 €

plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)

2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1) 0.00 €

3) Report en exploitation R 002 115 212.33 €

Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N°5-2025 Fixation des taux communaux pour 2025
--

La séance continuant le maire informe l'Assemblée que les taux d'imposition communaux seront maintenus au même niveau pour l'année 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de retenir les taux suivants pour 2025 :

Taxe foncière bâtie : 30.20 %

Taxe foncière non bâtie : 66.41 %

Taxe habitation : 10.25 %

Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N°6-2025 Approbation du Budget primitif 2025 – Budget communal
--

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2025 arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 300 000 €	1 300 000€
Section d'investissement	613 200 €	613 200 €
TOTAL	1 913 200 €	1 913 200 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le projet de budget primitif 2025,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif 2025 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 300 000 €	1 300 000€
Section d'investissement	613 200 €	613 200 €
TOTAL	1 913 200 €	1 913 200 €

Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N°7-2025 Approbation du Budget primitif 2025 – Budget eau assainissement
--

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2025 comme suit:

	DEPENSES	RECETTES
Section d'exploitation	300 000 €	300 000 €
Section d'investissement	345 000 €	345 000 €
TOTAL	645 000 €	645 000 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le projet de budget primitif 2025,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif 2025 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section d'exploitation ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section d'exploitation	300 000 €	300 000 €
Section d'investissement	345 000 €	345 000 €
TOTAL	645 000 €	645 000 €

Adoptée à l'unanimité

<p>DELIBERATION N°8-2025 Vote des subventions aux associations</p>

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'après étude des demandes formulées, il est proposé d'attribuer les subventions suivantes

Coopérative scolaire maternelle	2500 €
Coopérative scolaire élémentaire	3400 €
Lire à Montségur	2000 €
FCBM	2000 €
Tennis Club	300 €
Mémoire de la Drôme	50 €
Prévention routière	76 €
Donneur de sang	150 €
Association de la mémoire agricole du Pays de Grignan	100 €
Société de sauvegarde des monuments anciens de la Drôme	100 €
Comité français pour Yad Vashem	100 €
Toutenmusik	600 €
Les Ptis Loups	600 €
Amicale Baumoise du Devoir de Mémoire	300 €
Badaboum école de cirque	50 €
Stage humanitaire Madagascar	300 €

8 pour

1 abstention : Marietta MIGNET

TOUR DE TABLE :

- **Yves** : point travaux boulangerie, ouverture espérée mi-mai, Sub Région accordée
- **Marietta** : modification du PLU à venir
- **Emmanuelle** : Echo en cours distribution mi-avril, proposition d'associer l'école pour la cérémonie du 8 mai (1945-2025 : 80 ans)
- **Pascal** : point sur l'avancement des schémas directeurs assainissement et eau potable
- **René** : Avenue de Baume dépose des poteaux à partir du 22 avril 2025, proposition d'organiser une inauguration

- **Guillaume** : inquiétude sur l'évolution économique actuelle / entreprises du village

L'ordre du jour et les questions étant épuisés la séance est levée à 19h50.

QUESTION DU PUBLIC :

- Remerciement de Mlle Jardin pour l'aide au stage humanitaire à Madagascar
- M. Crucifix remercie pour la subvention Lire à Montségur + point Maison d'Yvonne.
- Mme Jardin souhaite que l'application « Ma Mairie » soit à nouveau fonctionnelle